

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 JUIN 2020

1) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2020, le résultat 2019, comme suit : - au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 851,57 €.

- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 39 316,28 €.

2) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 17,50 % (inchangé)

- Taxe foncière sur le non bâti ... 56,41 % (inchangé)

3) Vote de la proposition du budget primitif 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du budget primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 90 932,58 €

- pour la section de fonctionnement : 237 201,28 €

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres, destinée à financer les décalages de trésorerie ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la gestion de ce dossier.

5) Autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor.

6) Autorisation d'ester en justice

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 28 mars 2014 et du 18 octobre 2017,

Considérant que la situation n'a pas évoluée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour poursuivre la procédure judiciaire engagée et autorise Monsieur le Maire à représenter la commune.

7) Désignation des représentants aux syndicats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les personnes suivantes pour représenter la commune auprès des établissements auxquels elle est adhérente :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Syndicat de la Voirie	Dominique FAYS	---
Syndicat d'Electrification	Robert CHALIFOUR	---
Eau17 (ex Syndicat des Eaux)	Fabrice BARUSSEAU	Alain TEIXEIRA
Pays de la Saintonge Romane	Fabrice BARUSSEAU	Alain TEIXEIRA
SOLURIS (ex. Syndicat Informatique)	Gaëlle BERNARD	Fabrice BARUSSEAU
SIVOM de Migron-Villars-Le Seure	Fabrice BARUSSEAU, Dominique FAYS et Robert CHALIFOUR	---
SIEMFLA/ADELFA	Bruno BONNEAU	Charlotte COQUEREL
SYMBA	Philippe VACHER (réfèrent)	---
FDGDON 17	Pierre BARASCOU (réfèrent)	---

Le délégué du conseil municipal à la Commission de Contrôle de la Liste Electorale : Alain TEIXEIRA.

Référent « cimetière » : Philippe VACHER

Référent « Salle des fêtes » : Charlotte COQUEREL, Damien FRANCOIS, Dominique FAYS

Référent « Repas de la commune » : Robert CHALIFOUR

Référent « Arbre de Noël » : Charlotte COQUEREL

Référent « sentier d'interprétation » : Jacqueline BURNAT, Philippe VACHER et Robert CHALIFOUR

8) Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose une liste de 24 personnes à Monsieur le Directeur des services fiscaux pour qu'il nomme 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

9) Enquêtes publiques pour la rétrocession de deux chemins

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux personnes ont demandées la possibilité d'acquérir deux parties de deux chemins ruraux car ils traversent leurs propriétés.

Les enquêtes publiques réglementaires correspondantes vont être diligentées dans les prochaines semaines afin de recueillir les avis des riverains.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU